

■ L'étude de la ZIV du projet et des MH dans le quart sud-est.



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La chapelle funéraire de Chepoix est un monument de petite taille, figurant au sein d'un boisement. La confrontation de la ZIV angulaire du projet et du périmètre de protection MH montre que l'angle vertical de dépassement des éoliennes est très faible, compris entre 0,2 et 0,5°. De plus le risque de covisibilité n'est pas envisageable avec le monument depuis la D117. LA ZIV est limitée sur la section nord du périmètre au niveau de l'appréhension par la D117. On ne pourra pas percevoir en covisibilité le projet et le monument. **Aucun photomontage n'est envisagé.**



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

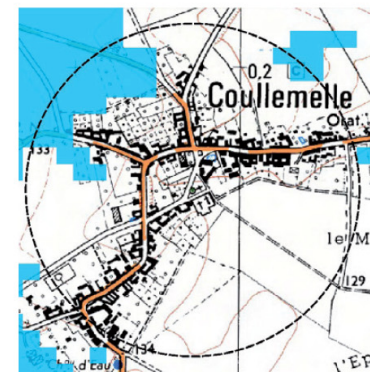
La Tour inscrite du château de Folleville présente un site aménagé en belvédère sur la vallée de la Noye (point de vue 49). La tour en ruines s'élève à 25 mètres au niveau du sol, faisant atteindre l'altitude de +180 mètres. Un photomontage y sera réalisé du fait de la qualité de belvédère à enjeu mentionné dans le SRE. L'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief sur la ZIV est au maximum 1°. La sensibilité est faible. La qualité de projet de site classé (loi 1930) rend importante une investigation complémentaire par photomontage en sortie de ce village patrimonial par la D109.

Ce point (42) se situe dans le périmètre bleu de la ZIV.

L'église de Folleville (classée + UNESCO) est un édifice religieux trapu avec un front urbain proche. Le risque de covisibilité avec le projet éolien est inexistant. Sa sensibilité est très faible.



Vue 49 depuis le belvédère du château de Folleville

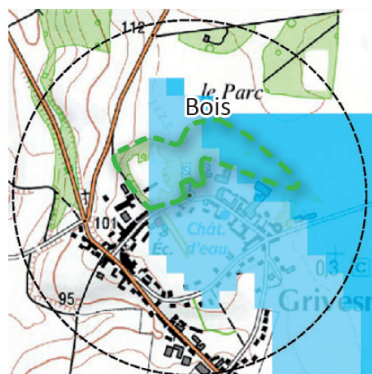


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Le risque de covisibilité directe avec l'église inscrite de Coullemelle est inexistant. L'approche par le sud ne montre en effet pas de visibilité du projet (carte de ZIV) en dépassement du relief. De plus les angles verticaux de dépassement constatés des éoliennes du projet se limitent entre 0,2 à 0,5° d'angle vertical dans le périmètre de protection MH. **Aucun photomontage n'est donc envisagé pour cet édifice.**



Vue 42 En sortie de Folleville (projet de site classé loi 1930)



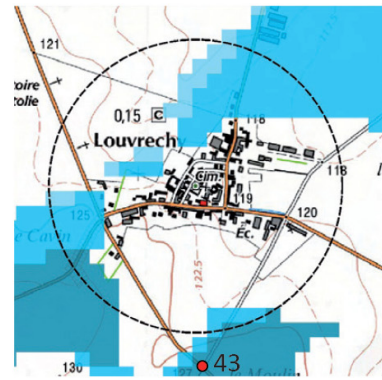
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'église néo-Byzantine inscrite de Grivesnes présente un boisement protecteur directement en arrière de l'édifice. La zone bleue de visibilité des éoliennes du projet en dépassement montre des angles de dépassement très faibles, compris au maximum entre 0,2 et 0,5°. Ce type de visibilité est négligeable et n'entraîne pas d'enjeu d'évaluation par photomontage complémentaire.



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

A Camprémy, la ferme inscrite de Grand Mesnil est peu concernée par la ZIV du projet. Les angles verticaux de dépassement du relief des éoliennes du projet de Camp Thibault constatés se limitent à 0,2°. Il s'agit donc d'une visibilité négligeable. De surcroît, l'édifice est un petit bâtiment ceinturé par les murs de l'enceinte de la ferme, peu visible depuis le vieux Chemin de Poste. **La sensibilité est très faible.**

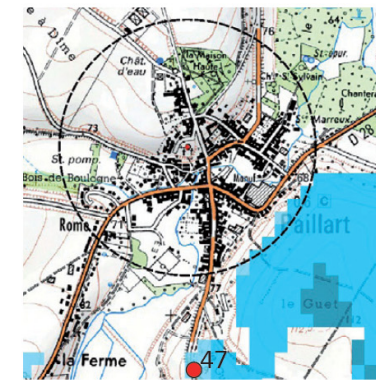


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'église inscrite de Louvrechy vient au coeur de l'urbanisation. Néanmoins, des vues dégagées depuis les axes menant au village pourront placer l'église en covisibilité avec le projet éolien, situé sur l'autre côté de la vallée de la Noye. Un photomontage est proposé non loin du périmètre de protection MH dans un secteur où la ZIV montre un dépassement des éoliennes de 0,5 à 1° (Point de vue 43). Les enjeux restent assez faibles compte tenu de l'éloignement.



Vue 43 au sud de l'église MH de Louvrechy



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'église MH de Paillart se présente à flanc de coteau de vallée. L'église est visible en sortie du village de Folleville. Elle marque aussi l'arrivée par le sud du village. Dans ce secteur (point 47), un risque de covisibilité du projet est susceptible d'avoir lieu. Aussi un photomontage y sera réalisé. Notons cependant que la majorité du périmètre de protection de l'édifice ne présente pas de bleu, indiquant une non visibilité des éoliennes du projet. Au niveau du point de vue proposé, l'angle vertical de dépassement des éoliennes se limitera à 0,2° maximum, ce qui est très faible.

A noter que cet édifice sera visible depuis le photomontage 49, belvédère de Folleville en sortie nord du village.

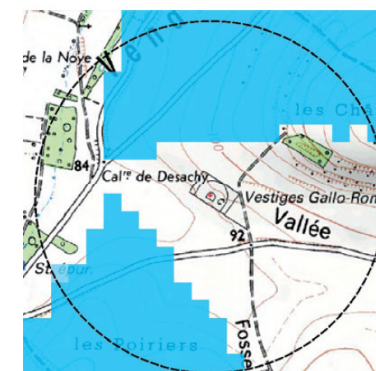


Vue 47 en approche sud de l'église de Paillart



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'église inscrite de Vendeuil-Caply figure dans l'enclos d'un cimetière ancien. La confrontation de la ZIV angulaire verticale du projet et du périmètre de MH montre que les secteurs de visibilité se cantonnent au sud, de manière très éloignée à l'édifice. De plus, les angles verticaux constatés de dépassement du relief des éoliennes du projet y sont très faibles, ne dépassant pas 0,5°. Aucun photomontage n'est donc envisagé pour cet édifice protégé MH.



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Vendeuil-Caply présente un théâtre antique classé MH. L'analyse de la ZIV du projet dans le périmètre MH montre que la colline du fanum au nord du théâtre fermera les vues. Il n'y a donc pas de visibilité directe possible depuis le théâtre, ce que confirme l'absence de zone bleue au niveau du bien. Les covisibilités seront très peu marquées du fait que l'angle maximum vertical de dépassement des éoliennes du projet du Camp Thibault qui se limite à 0,5°. **Aucun photomontage n'est donc envisagé.**

Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

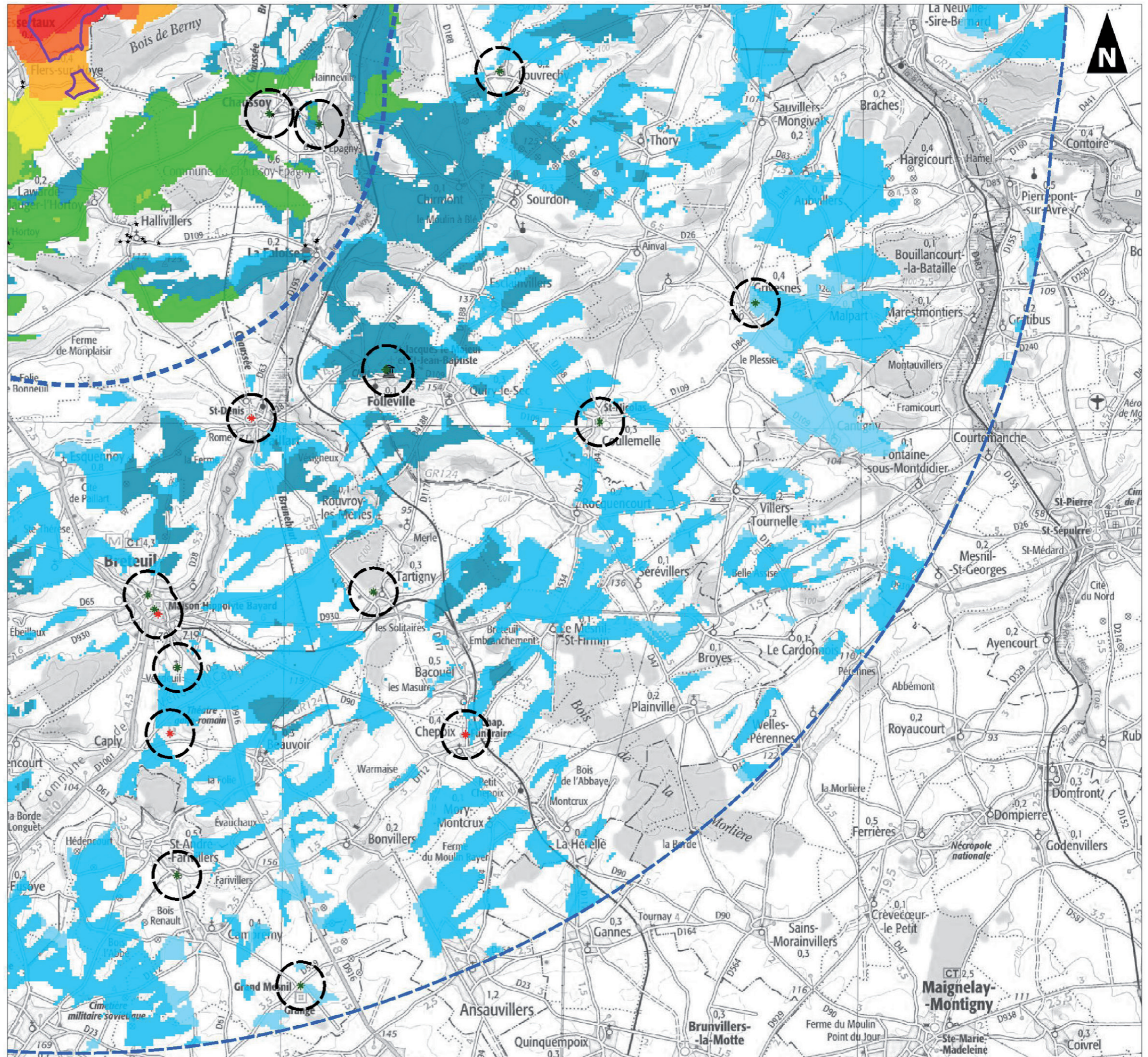
ZIV et patrimoine MH dans le quart sud-est de l'aire d'étude éloignée

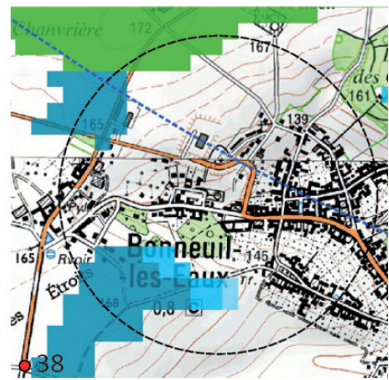
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

- Périmètre de protection M.H.
- Monument classé M.H.
- Monument inscrit M.H.

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20





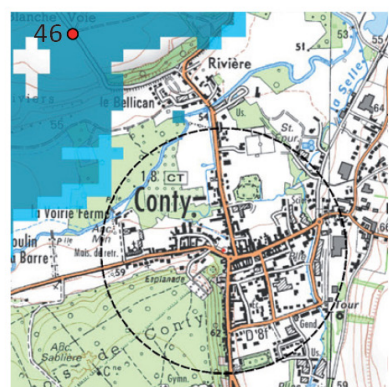
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Le village de **Bonneuil-les-Eaux** se niche entre les buttes, à proximité de la RD1001. La visibilité depuis l'**église inscrite MH** n'est pas envisageable au regard du relief en dépression.

On note cependant d'après la carte de ZIV du projet, qu'un risque faible de covisibilité est envisageable par la RD34, route de plateau qui dessert le village. **Un photomontage y est donc prévu (38).**



Vue 38 approche de Bonneuil-les-Eaux

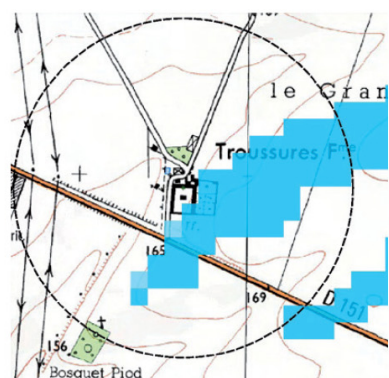


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'**église classée MH de Conty** appartient pleinement à la vallée de la Selle. Le périmètre de protection MH ne montre pas de visibilité du projet éolien du Camp Thibault. C'est principalement lié au contexte de dépression du site. Il faut donc gagner de la hauteur à l'extérieur du périmètre du SPR de Conty. Le point de vue 46 est donc choisi pour évaluer la covisibilité avec l'église MH. Il présente une vue cadrée sur l'église MH.

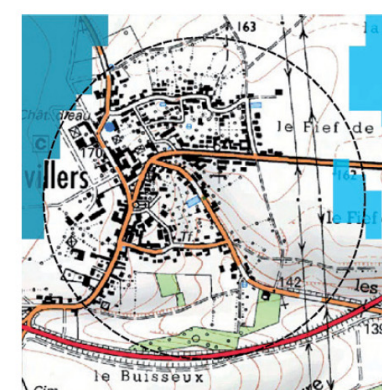


Vue 46 sur l'église de Conty



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

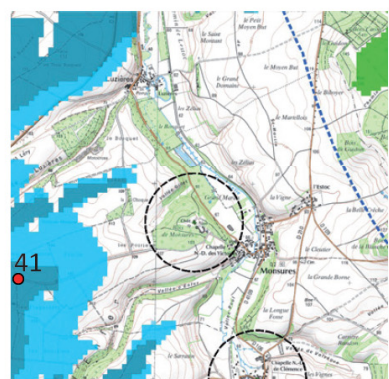
La **ferme inscrite de Troussures** à Sainte-Eussoy présente une zone en bleue de visibilité de la ZIV. Il s'agit d'un arc orienté du sud-ouest au nord-est. Les angles verticaux de dépassement des éoliennes constatés y sont très faibles : ils se situent entre 0,2 et 0,5°. La séquence visuelle possible sur la D151 est très courte et les angles verticaux ne seront pas assez importants pour générer des enjeux pour ce monument compte tenu de l'éloignement de la ZIP. **Aucun photomontage n'est donc envisagé pour ce monument.**



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La **Boutique de tisserand inscrite MH à Hardivillers (15 rue des jardins)** est au cœur du village. La carte de ZIV ne montre pas de visibilité du projet depuis le MH.

Une petite tâche bleue d'angle vertical de dépassement des éoliennes se présente à l'Est (dépassement non significatif de 0,2 à 0,5°). De plus, la boutique n'étant pas visible (édifice au sein même du village), un risque de covisibilité avec le projet éolien n'est pas envisageable. **Aucun photomontage n'est prévu.**

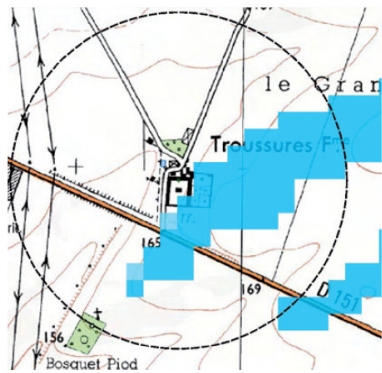


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Le **château inscrit MH de Monsures** ne présente pas de risque de visibilité ni de covisibilité depuis le périmètre MH. Le château est à flanc de coteau, sur une pente raide dominant la vallée de la Selle. Malgré cette position dominante, le château, situé à environ 100 mètres d'altitude est en prise visuelle directe avec des reliefs en avant plan (versant est de la Selle). Une évaluation plus éloignée sur le coteau ouest est proposée afin de s'affranchir de ces reliefs. Comme le montre la carte de ZIV du projet, la prise de vue 41 se trouve dans un secteur où l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet est au maximum de 1°, soit une valeur faible.



Vue 41 Approche du château et du domaine de Monsures



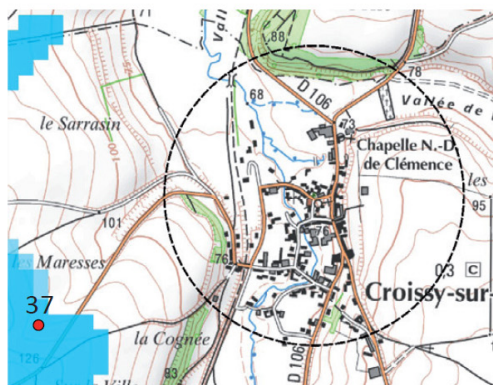
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La ferme inscrite de Troussures à Sainte-Eussoy présente une zone en bleu de visibilité de la ZIV. Il s'agit d'un arc orienté du sud-ouest au nord-est. Les angles verticaux de dépassement des éoliennes constatés y sont très faibles : ils se situent entre 0,2 et 0,5°. La séquence visuelle possible sur la D151 est très courte et les angles verticaux ne seront pas assez importants pour générer des enjeux pour ce monument compte tenu de l'éloignement de la ZIP. **Aucun photomontage n'est donc envisagé pour ce monument.**



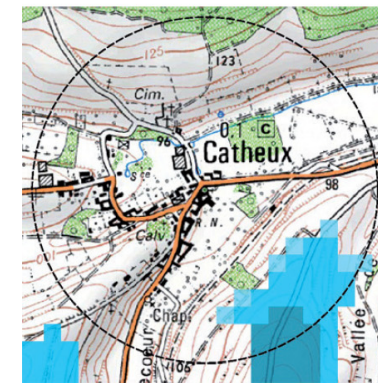
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La chapelle inscrite MH de Sentelie se présente entourée de son cimetière dans un îlot boisé. L'angle vertical de dépassement des éoliennes constaté sur la ZIV du projet du Camp thibault est très faible, limité à la fourchette de 0,2 à 0,5°. Ce dépassement n'est pas de nature à impacter ce monument ceinturé par le végétal et dont les vues s'organisent d'est en ouest depuis la route qui le jouxte, soit une direction opposée au projet éolien. **Aucun photomontage n'est envisagé pour ce MH.**



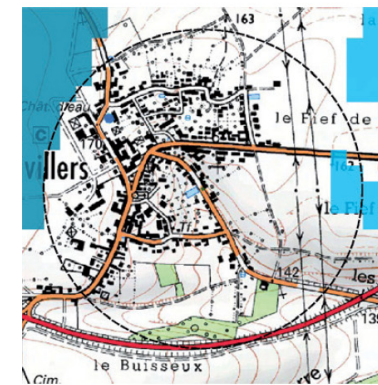
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'ancien presbytère de Croissy-sur-Selle est au coeur de la vallée humide. La ZIV montre aucune visibilité du projet au sein du périmètre de MH. L'approche par le coteau sera vérifiée dans la ZIV du projet au niveau du photomontage 37. Toutefois, l'angle vertical de dépassement des éoliennes se limite entre 0,2 et 0,5°. L'enjeu de sensibilité MH reste faible. La photographie de droite montre que l'église (non protégée) est visible mais pas la maison dite du Chapitre (ancien presbytère).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'église inscrite MH de Catheux se situe au coeur d'une vallée. L'étude de la ZIV montre que la visibilité du projet depuis l'édifice n'est pas envisageable. Les risques de covisibilité sont concentrés depuis la route au sud-est couverte par la tâche bleue ponctuelle de la ZIV. Cependant, la vue sur l'édifice n'est pas du tout dans la direction du projet éolien. Les valeurs angulaires constatées de dépassement sont aussi très faibles (au maximum 1°). **Aucun photomontage n'est donc envisagé.**



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La Boutique de tisserand inscrite MH à Hardivillers (15 rue des jardins) est au coeur du village. La carte de ZIV ne montre pas de visibilité du projet depuis le MH. Une petite tâche bleue d'angle vertical de dépassement des éoliennes se présente à l'Est (dépassement non significatif de 0,2 à 0,5°). De plus, la boutique n'étant pas visible (édifice au sein même du village), un risque de covisibilité avec le projet éolien n'est pas envisageable. **Aucun photomontage n'est prévu.**



Vue 37 Vue en direction de la maison dite du Chapitre à Cressy-sur-Celle

Projet éolien du Camp Thibault (80)

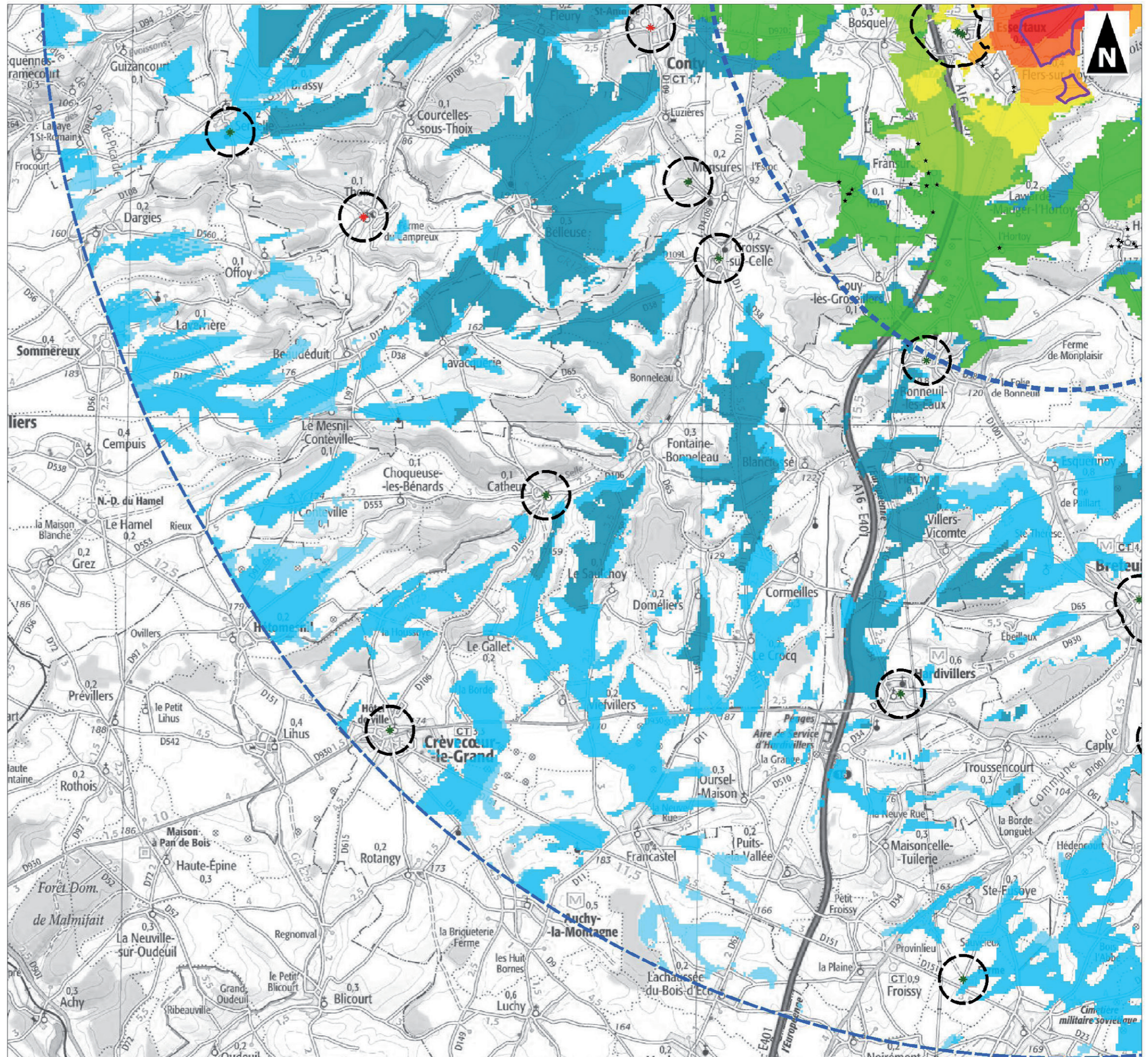
Demande d'Autorisation Environnementale

ZIV et patrimoine MH dans le quart sud-ouest de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Périmètre de protection M.H.
- Monument classé M.H.
- Monument inscrit M.H.

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilités du patrimoine MH de l'aire d'étude éloignée, photomontages concernés, ZIV

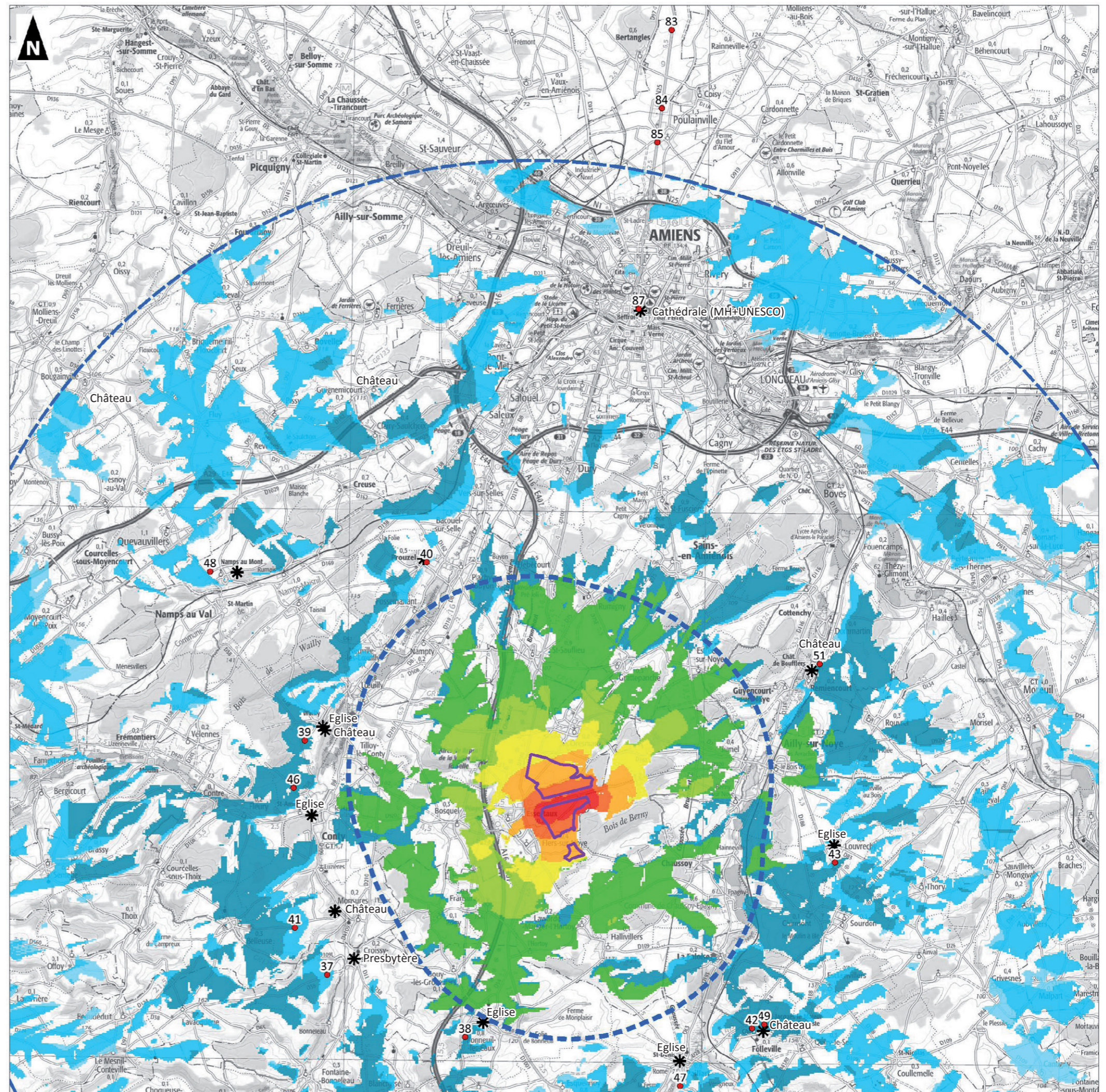
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

- Photomontage proposé
- Monument MH à enjeu faible

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- ≤ 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20

Cette carte fait état du bilan des sensibilités relevées dans l'état initial paysager pour les MH de l'aire d'étude éloignée des 20 kilomètres.



SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES (AER)

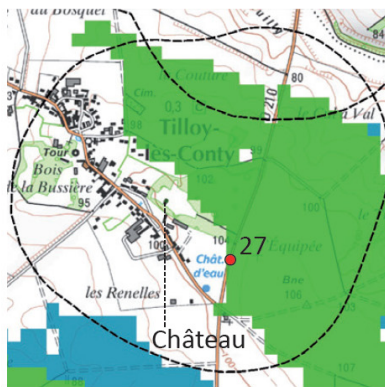
Les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée (AER) sont majoritairement à enjeux. Ils font l'objet le cas échéant d'évaluation par photomontage. Les zooms sur la carte de ZIV du projet expliquent la stratégie d'évaluation pour chaque monument MH de l'aire d'étude rapprochée.



La confrontation de la ZIV du projet et du périmètre de protection modifié de la **propriété de chasse inscrite MH de Loeuilly** ne dévoile pas de dépassement des éoliennes du projet éolien du Camp Thibault sauf de manière anecdotique en lisière sud du périmètre de protection. **Aucun photomontage n'est envisagé.**



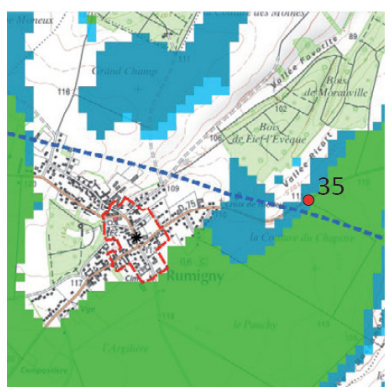
Depuis la propriété de chasse de Loeuilly, le relief marque un premier plan au devant de la ZIP



Le **château de Tilloy-les-Conty (inscrit MH avec son domaine)** apparaît peu sensible au niveau du bâtiment de la clairière du parc. La tâche verte de visibilité du projet éolien de Camp Thibault se situe sur le domaine boisé, fermé visuellement. Il a donc été choisi de s'affranchir du boisement tout en y restant frontalier, sur l'axe majeur de la D218. Le point 27 s'avère pertinent par rapport à la zone d'influence visuelle du projet qui signale un dépassement angulaire vertical de 1 à 2° sur la D218.



Point de vue 27 en lisière du château de Tilloy-les-Conty

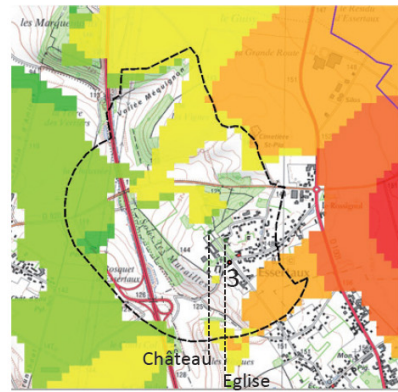


Les éléments protégés du **manoir de Rumigny** sont très ponctuels, il s'agit de deux fenêtres avec grille (**inscrites MH**) de l'édifice présent au 7 grande rue du quai. Au regard du périmètre de protection des fenêtres, la ZIV du projet ne montre pas d'éoliennes en dépassement du relief.

Un photomontage d'approche de Rumigny (n°35) sera réalisé dans le zonage bleu de la ZIV qui indique une visibilité angulaire du projet dépassant de 0,5 à 1° du relief.

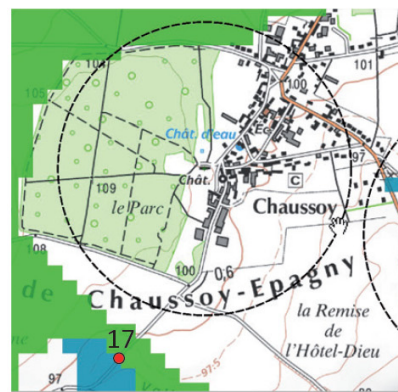


Point de vue n°35 en approche du village de Rumigny



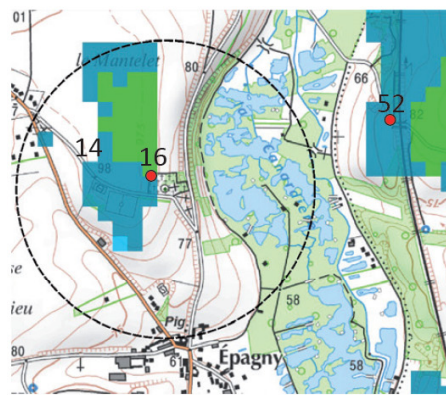
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'église et le château d'Essertaux sont les MH les plus proches du projet éolien du Camp Thibault. Le périmètre de protection modifié (source Atlas des Patrimoines) est commun aux deux monuments inscrits MH. Il a été choisi une évaluation sur la perspective principale du château (3). Elle met en vue l'église et le château. La deuxième évaluation proposée se fait au niveau du village du Bosquel où une vue sur les MH est constatée et la coloration de la ZIV montre une visibilité des éoliennes en dépassement avec un angle vertical de 1 à 2° bien qu'en dehors du périmètre de protection MH.



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Le château de Chaussoy-Epagny (inscrit MH) est dans son périmètre de protection **très faiblement sensible** au projet éolien. La ZIV est majoritairement à l'extérieur du périmètre de protection MH. Il est donc choisi d'évaluer l'approche du domaine du château par le sud dans un secteur de visibilité du projet éolien sur la carte de ZIV (point de vue 17).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Isolée sur un promontoire, l'église inscrite MH de Chaussoy-Epagny présente deux enjeux au niveau de l'étude de la carte de ZIV angulaire du projet éolien de Camp Thibault :

- le fond Est du cimetière de l'église (également inscrit) recoupe le zonage de la ZIV (risque de visibilité depuis le point de vue 16). Le GR qui jouxte l'église et son cimetière apparaît également dans le zonage bleu de la ZIV ponctuellement (point 14) ;
- Le coteau est de la Noye surplombera l'édifice isolé dans le paysage avec un risque de covisibilité à évaluer de manière plus lointaine depuis le point de vue 52.

A l'inverse, la perspective depuis la route par la route de versant à l'entrée sud d'Epagny présente peu d'enjeux par rapport au projet éolien du fait des reliefs figurant en premier plan



Point de vue 3



Point de vue 17 montrant la silhouette du domaine boisé du château de Chaussoy-Epagny



Point de vue 52 depuis le coteau est de la vallée de la Noye mettant en vue l'église de Chaussoy-Epagny

Projet éolien du Camp Thibault (80)

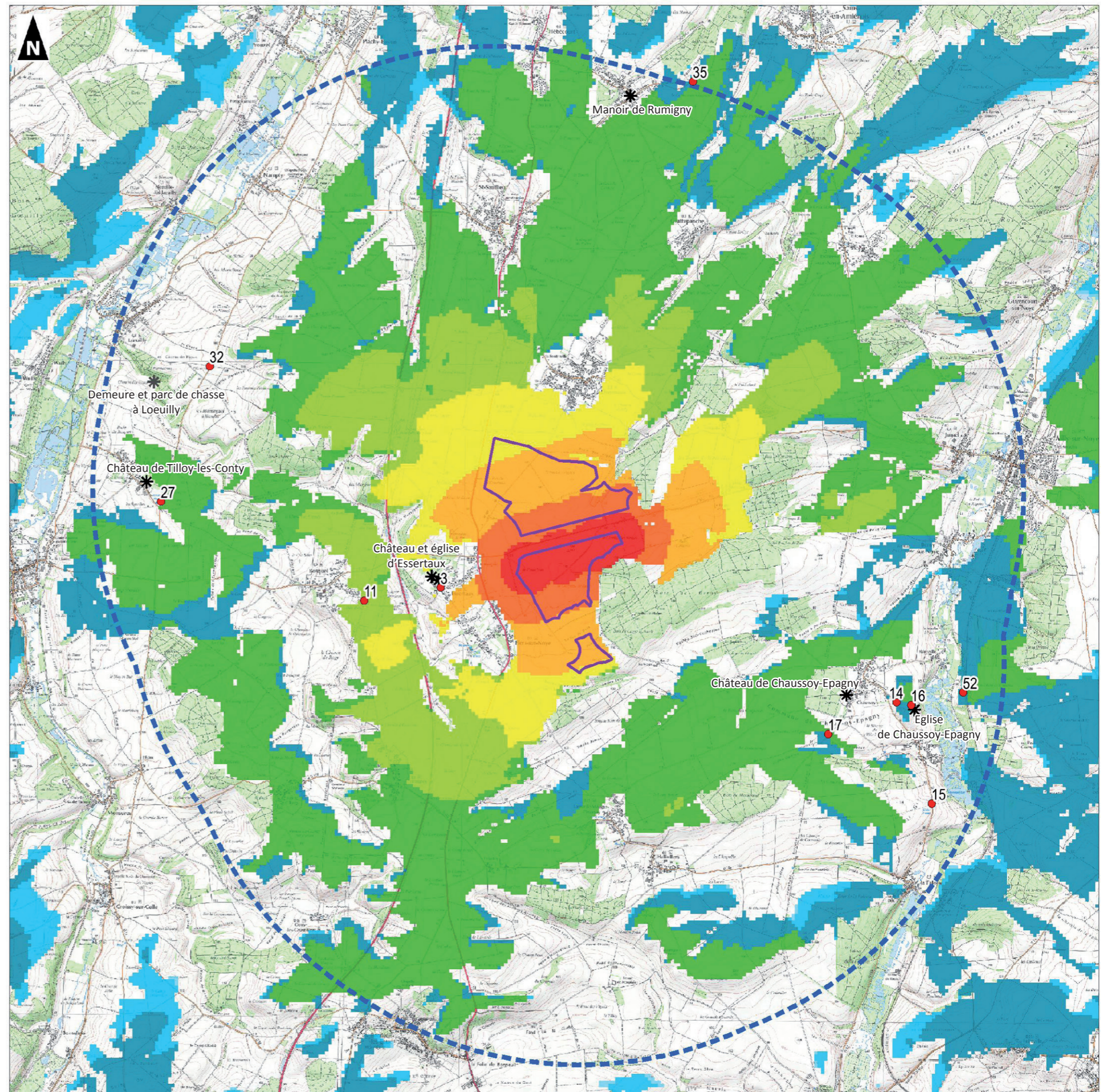
Demande d'Autorisation Environnementale

**Patrimoine MH
à enjeu de l'aire d'étude rapprochée,
photomontages concernés, ZIV**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Monument MH à enjeu faible à modéré (photomontages)
- Monument MH sans enjeu
- Photomontages

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



SENSIBILITÉ DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

La confrontation de la ZIV du projet éolien du Camp Thibault et le périmètre du SPR de Conty met en avant plusieurs éléments. Ils sont présentés ci-dessous selon les secteurs propres au SPR de Conty (rapport de présentation 2016).

. **Secteur de niveau 1 (historique)** : les enjeux y sont très faibles car la ZIV ne couvre pas les enveloppes bâties respectives de Conty, Luzières et Wailly (château compris).

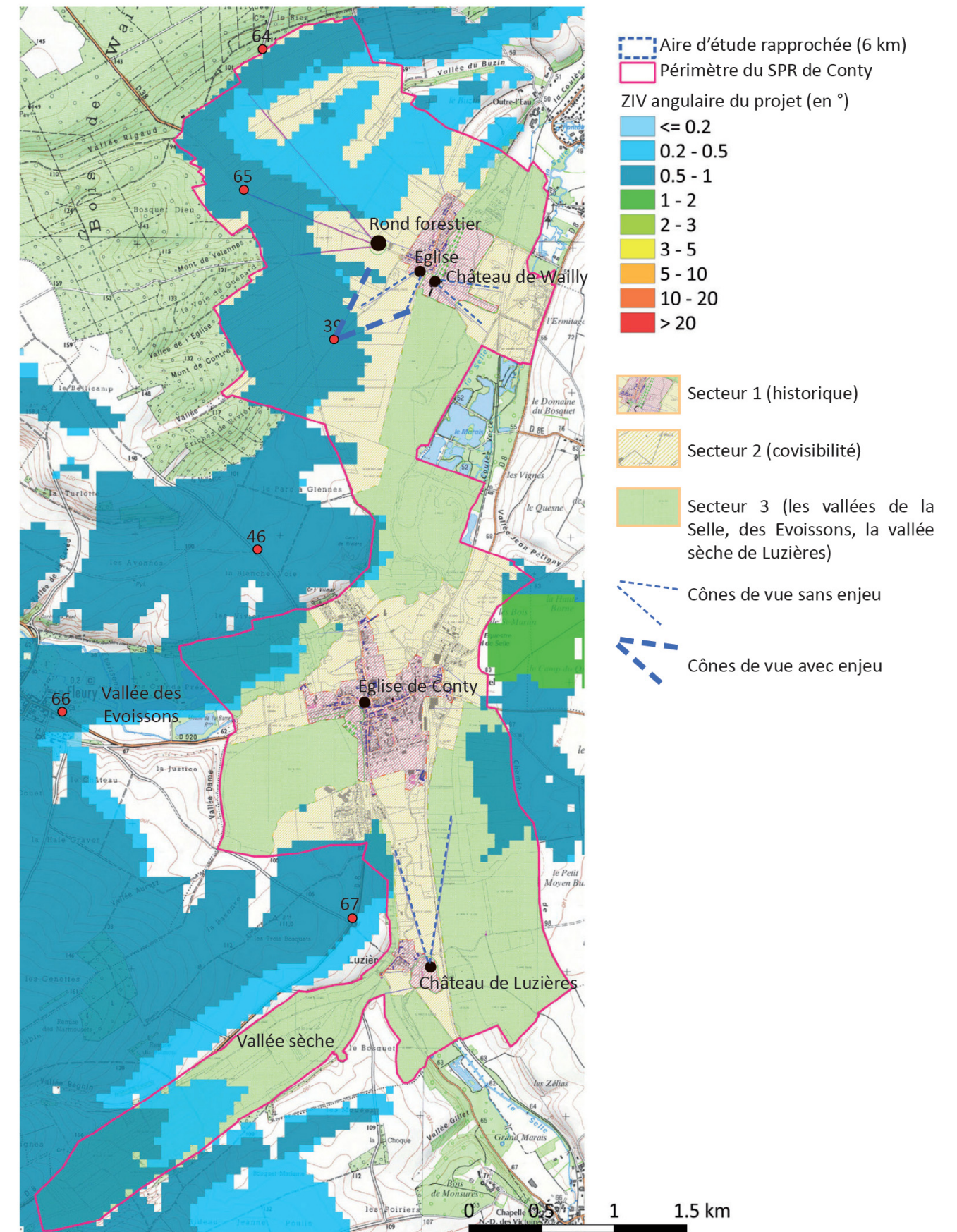
. **Secteur de niveau 2 (covisibilité)** : la ZIV du projet éolien couvre l'espace de plateau qui domine Wailly. Il apparaît que le rond forestier (trace ancienne du parc du château de Wailly sur le coteau) et l'église de Wailly en dépassement du coteau seront perçus avec une covisibilité du projet éolien depuis les hauteurs proches du bois de Wailly. Ainsi les points d'évaluation 64, 65 et 39 couvriront de manière détaillée cette languette de plateau sensible. Le point 39 correspond à une vue emblématique du SPR de Conty. **Le rapport de présentation du SPR stipule en effet page 26 et 27 «les vues dominantes participent à la qualité du paysage de Conty d'où la nécessité de les maintenir».**

Dans ce secteur de niveau 2, les extensions récentes de limite de centre bourg, la vallée de Luzières, l'espace de vallée dans l'axe du château de Wailly ne sont pas à enjeu au vu de la non couverture de la ZIV angulaire du projet éolien du Camp Thibault.

. **Secteur de niveau 3 (les vallées de la Selle, des Evoissons, la vallée sèche de Luzières)** : ce secteur apparaît très faiblement sensible par la topographie basse et la confrontation de la ZIV angulaire du projet éolien. Seule la partie sud-est de la vallée sèche de Luzières est susceptible de présenter de vues sur le projet éolien, de manière très éloignée.

Enfin, en sortant du périmètre du SPR, il convient d'analyser la **covisibilité du projet éolien avec le SPR de Conty** depuis le point de vue 46. Ce point de vue met en effet en scène l'église protégée MH de Conty. Le corridor de la vallée des Evoissons, orienté vers la ZIP, montre sur la carte de droite une sensibilité possible au sortir du village de Fleury (point de vue 66). Il s'agit d'un axe important de découverte, la D920. Enfin, toujours en dehors du périmètre de SPR, au nord-ouest du château de Luzières, il convient d'analyser aussi le surplomb et la perception du domaine de Luzières présent dans la vallée.

Traduisant la sortie de la zone de prégnance visuelle du projet éolien de Camp Thibault en étant au-delà de l'aire d'étude rapprochée des 6 km autour du projet, les angles verticaux de dépassement du relief du projet éolien de Camp Thibault apparaissent très faibles, compris entre 0,2 et 0,5°. **Ils se concentrent à l'ouest du SPR. En présentant 6 points de vue à enjeu en corrélation avec la ZIV du projet, le pétitionnaire a bien suivi les recommandations de l'article 11 de la demande de compléments de l'UD de la Somme en date du 23.03.2021. Contrairement à ce qui est déclaré dans la demande de compléments, le périmètre de SPR figure au delà de l'aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres du projet éolien.**

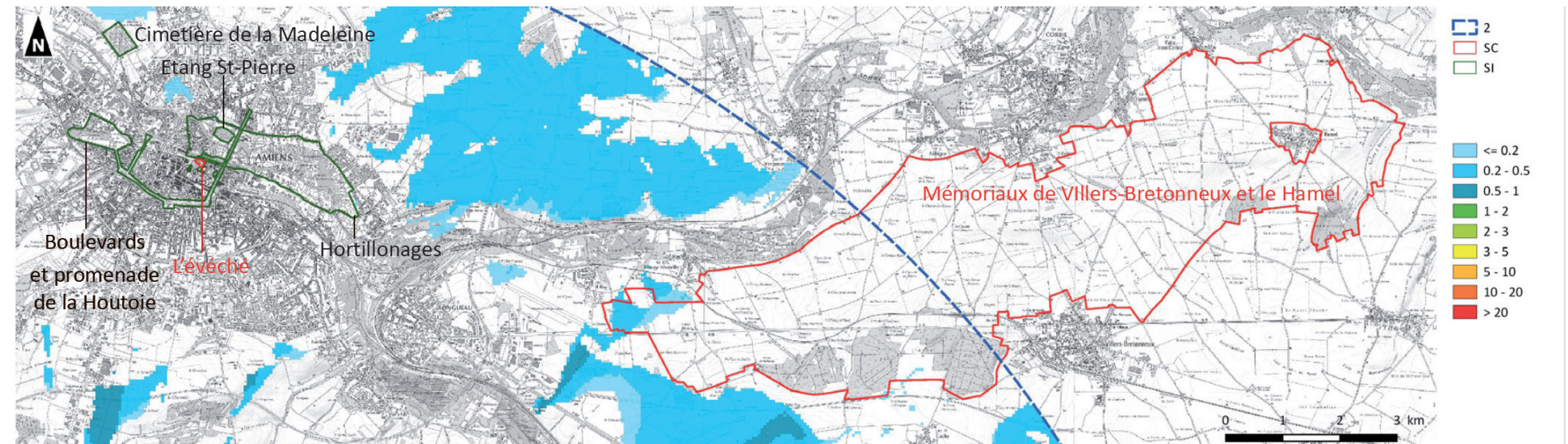


D'après le Rapport de présentation du SPR de Conty : identification des cônes de vue

SENSIBILITÉ DES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

Les **sites inscrits et classés** du territoire d'étude, situés à l'intérieur de l'agglomération d'Amiens, ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du projet. Ce point est confirmé par l'étude de la ZIV du projet confrontée au périmètre des sites ci-dessous. La zone bleue de ZIV présente proche du cimetière de la Madeleine avait été déjà étudiée au chapitre des sensibilités MH de l'aire d'étude éloignée. Le périmètre du site inscrit est en effet identique au périmètre MH. Elle avait conclu à de très faibles enjeux du fait de l'éloignement et des talus en présence. Le site classé de l'arbre disparu de Croixrault est en contexte boisé. La ZIV du projet éolien n'y apparaît pas. **Aucun photomontage n'est envisagé pour les sites inscrits et classés au titre de la loi 1930.**

A noter que le site du château de Folleville est en projet de classement. **Un photomontage y sera réalisé (49).**



ZIV et sites inscrits ou classés au titre de la loi 1930

SENSIBILITÉ DES SITES UNESCO

Le **beffroi d'Amiens** ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet. La terrasse du beffroi, d'une hauteur d'environ 50 mètres, atteint une altitude de +80 mètres, soit 60 mètres sous le niveau de la ZIP. Elle est accessible au public dans le cadre de visites guidées. Elle offre une vue lointaine sur la ville et ses abords. Néanmoins, les effets du relief et surtout la distance qui séparent l'édifice du projet empêchent toute possibilité de vue.

L'**église de Folleville** (Bien associé aux chemins de Saint-Jacques de Compostelle) est traitée dans le paragraphe portant sur les sensibilités des Monuments Historiques.

La **cathédrale d'Amiens** (Bien associé aux chemins de Saint-Jacques de Compostelle) fait l'objet d'une demande de photomontage depuis le haut de la tour nord accessible au public. Cela est mentionné à l'article 19 de la demande de compléments de l'UD de la Somme en date du 23.03.2021. **Ce point est respecté et fait l'objet du photomontage 87.**

SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Les vestiges archéologiques ne sont en général découverts que lors des travaux. Et seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'un secteur géographique.

Seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact du projet éolien vis-à-vis des éléments du patrimoine archéologique.

Les services de la DRAC seront consultés lors de la définition précise des projets et seront saisis pour tous les travaux susceptibles d'affecter le sous-sol.



Belvédère du projet de site classé de Folleville (photomontage n°49)

Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

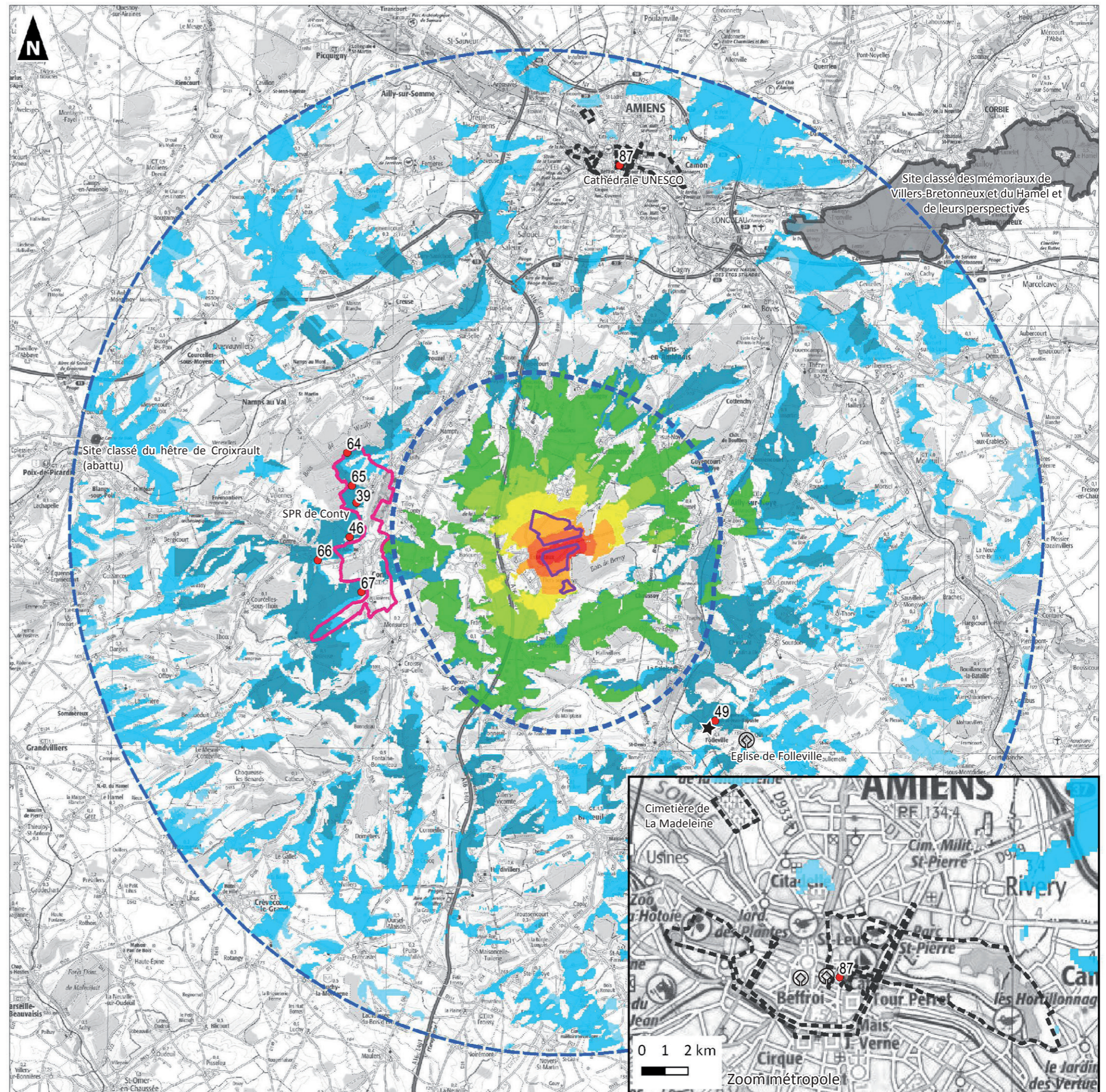
SPR, Sites loi 1930, UNESCO à enjeu de l'aire d'étude éloignée, photomontages, ZIV

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Site classé (sans enjeu)
- Site inscrit (sans enjeu)
- SPR de Conty (enjeux faibles)
- UNESCO
- Site classé loi 1930 (candidature de Folleville)

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20

Photomontages du thème

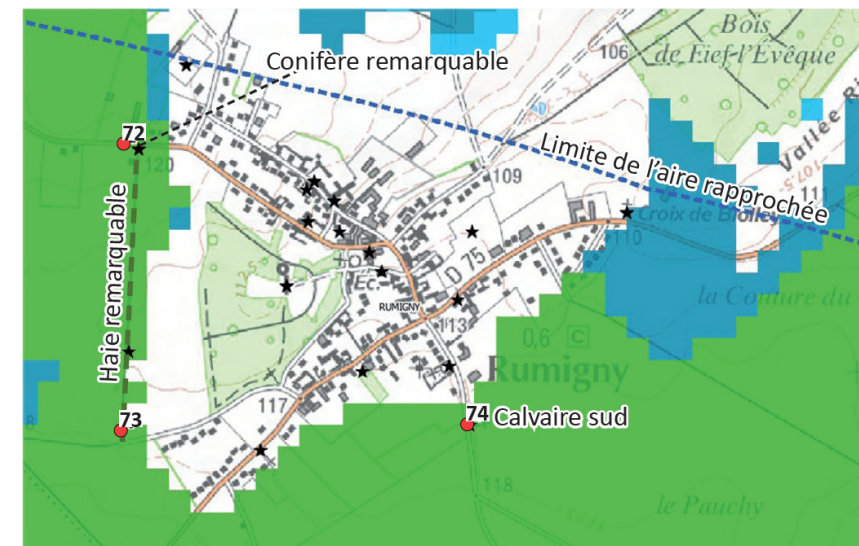


SENSIBILITÉ DES MONUMENTS AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME

La confrontation de la ZIV verticale du projet éolien du Camp Thibault et du géoréférencement des monuments de ce type permet de montrer un ensemble de cas où les monuments ne sont pas en visibilité ou en covisibilité avec le projet éolien. Par mesure de cohérence cartographique avec les cartes de patrimoine du PLUi de la vallée de la Noye, les monuments sont représentés avec une étoile noire sur les cartes de ZIV produites.

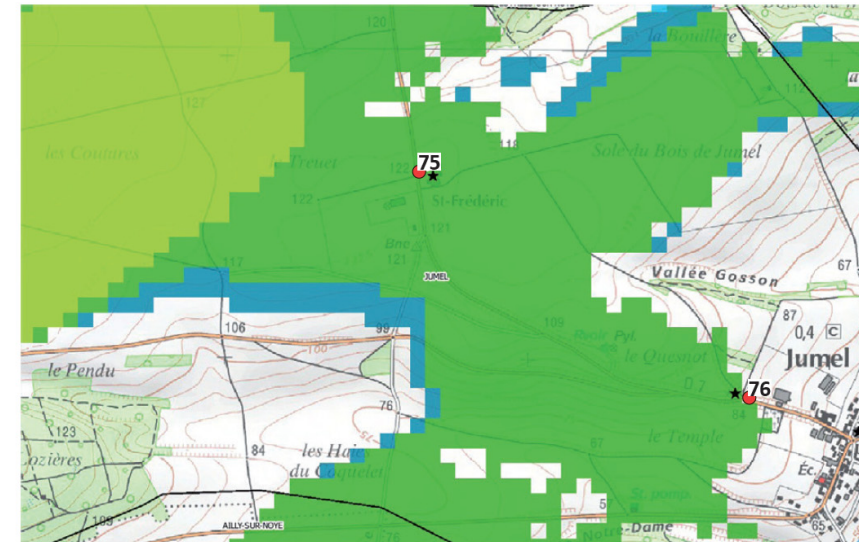
Ce constat permet d'éliminer 89 monuments sur les 124 recensés. Une exception est cependant faite pour l'église d'Ailly-sur-Noye, en dehors de l'aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres, mais qui sera étudiée au niveau des photomontages 34 et 60. Cet édifice domine le coteau est de la Noye.

La commune de Rumigny est majoritairement non concernée au niveau de la ZIV du projet car 13 monuments sont en zone blanche (dépassement angulaire nul du projet). Seuls 3 patrimoines à enjeu pour la ZIV sont relevés : conifère remarquable en entrée nord-ouest (72), alignement de haie remarquable en frange ouest (73) et calvaire sud du village (74). La ZIV montre un dépassement angulaire des éoliennes de 1 et 2°. Ce dépassement est faible et traduit l'éloignement proche de la limite de l'aire rapprochée des 6 kilomètres. **Ces monuments font l'objet de trois photomontages (71 à 73).**



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La commune de Jumel comprend un monument non compris dans la zone de visibilité (cœur de vallée). C'est en gagnant le plateau que la visibilité devient possible pour deux monuments (ferme à St-Frédéric mentionnée sur le plan de patrimoine approuvé) et calvaire ouest de Jumel. Deux photomontages seront réalisés (75 et 76). Pour ces monuments le dépassement du relief des éoliennes attendu se situe entre 1 et 2° (zone verte).

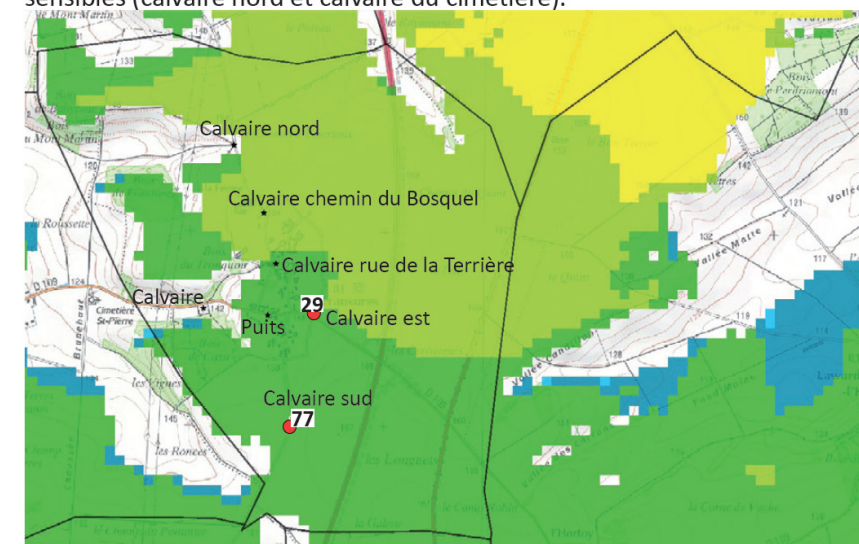


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Fransures comprend cinq de ses sept monuments dans la zone de visibilité du projet éolien. Il a été choisi d'en évaluer deux par photomontage (29 et 72) en raison des masques observés depuis respectivement :

- Calvaire du chemin du Bosquel ;
- Calvaire rue de la Terrière ;
- Puits.

Les monuments non compris dans la ZIV du projet ne sont de plus pas sensibles (calvaire nord et calvaire du cimetière).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

En effet, le calvaire de Fransures sur le chemin du Bosquel possède sa perspective principale non dans la direction du projet éolien. Il faut tourner le dos au calvaire pour être dans la direction de la ZIP. De plus, dans cette direction la vue est fermée par la végétation épaisse. **Ce patrimoine n'est donc pas sensible.**



Absence de sensibilité du calvaire de Fransures sur le chemin de Bosquel

Le calvaire de la rue Terrière ne présente pas de sensibilité en raison du masque bâti pavillonnaire comme le montre la photographie ci-dessous. **Aucun photomontage n'est envisagé pour cet édifice.**



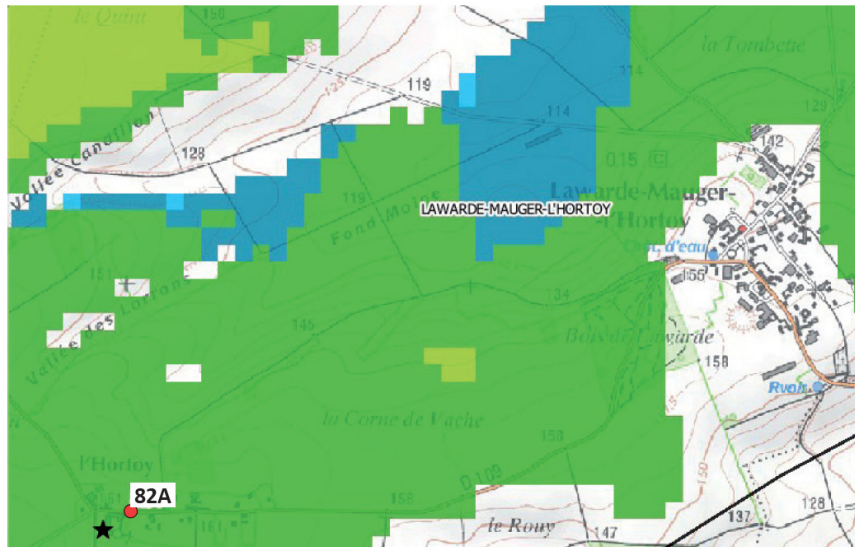
Absence de sensibilité du calvaire rue Terrière à Fransures

Le puits de Fransures n'est pas en covisibilité ni en vue du projet éolien du fait des masques bâtis. **Aucun photomontage n'est prévu pour cet édifice.**



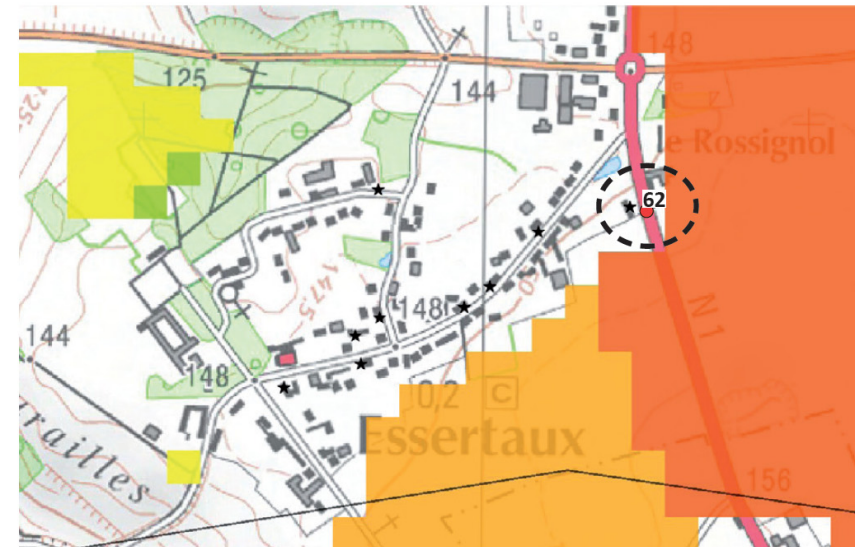
Absence de sensibilité du Puits à Fransures

La commune de Lawarde-Mauger-l'Hortoy comprend un monument sensible. Dans le hameau détaché de l'Hortoy, un photomontage proche de la maison de maître en pierre blanche sera établi. Il permettra en effet d'évaluer la sensibilité pressentie du fait d'un terrain libre de construction (photomontage 82).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La commune d'Essertaux apparaît très peu sensible en dépit de sa proximité. Compte tenu de la proximité de la ZIV, un point de vérification sera fait sur la frange est d'Essertaux au niveau d'une maison bourgeoise exposée sur la RD1001 (photomontage 82).

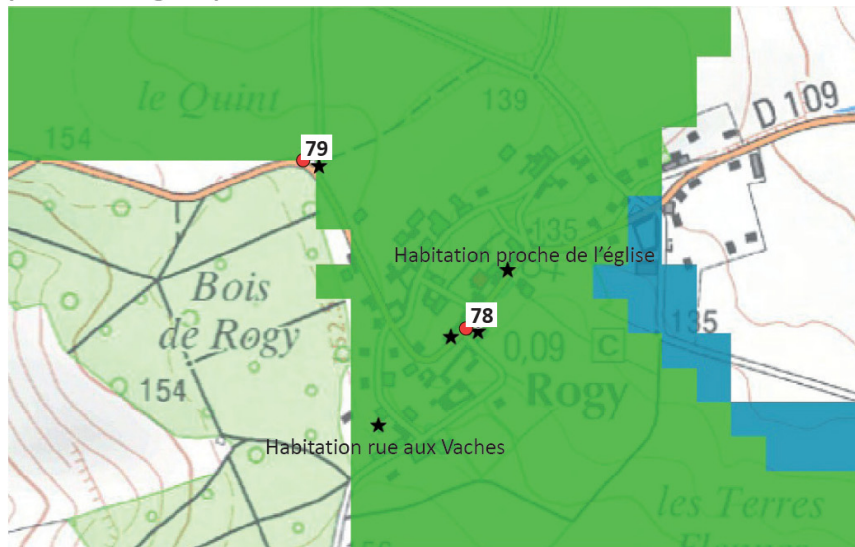


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet



Vue dégagée à l'est de la RD1001 proche de la maison bourgeoise à Essertaux (point de vue 62)

La confrontation de la ZIV met en évidence une sensibilité potentielle des monuments de Rogy. Le village comprend cependant une ceinture bocagère épaisse et des masques bâtis sont assez présents pour deux maisons détaillées à droite. L'évaluation par photomontage se concentrera sur trois patrimoines (Deux bâtis pour le photomontage 78 et un calvaire pour le photomontage 79).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet



L'habitation proche de l'église protégée au plan de patrimoine de Rogy présentera l'église en interface. **Aucun photomontage n'est envisagé.**



L'habitation rue aux Vaches à Rogy, la plus au sud du village, ne présente pas d'enjeux visuels du fait des jardins et du contexte villageois en interface. **Aucun photomontage n'est envisagé.**

Projet éolien du Camp Thibault (80)

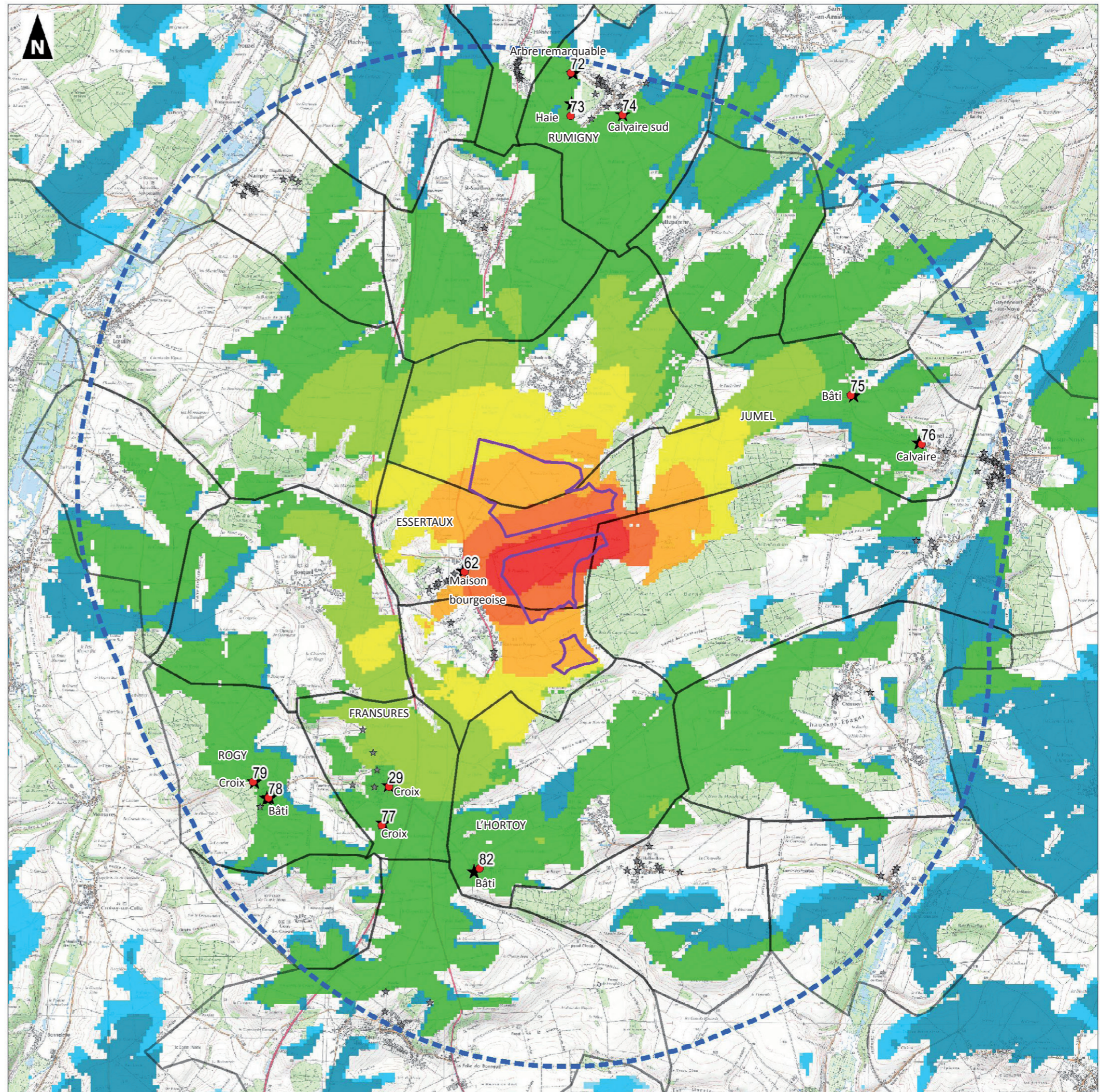
Demande d'Autorisation Environnementale

ZIV et patrimoine au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme dans l'aire d'étude rapprochée, photomontages

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Patrimoine protégé des PLU / PLUi
- ★ Enjeu (photomontage)
- ☆ Enjeu très faible (pas de photomontage)
- Photomontage proposé

ZIV de l'angle vertical visible des éoliennes du projet (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilité du tourisme, photomontages concernés, ZIV

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)

Sensibilités touristiques

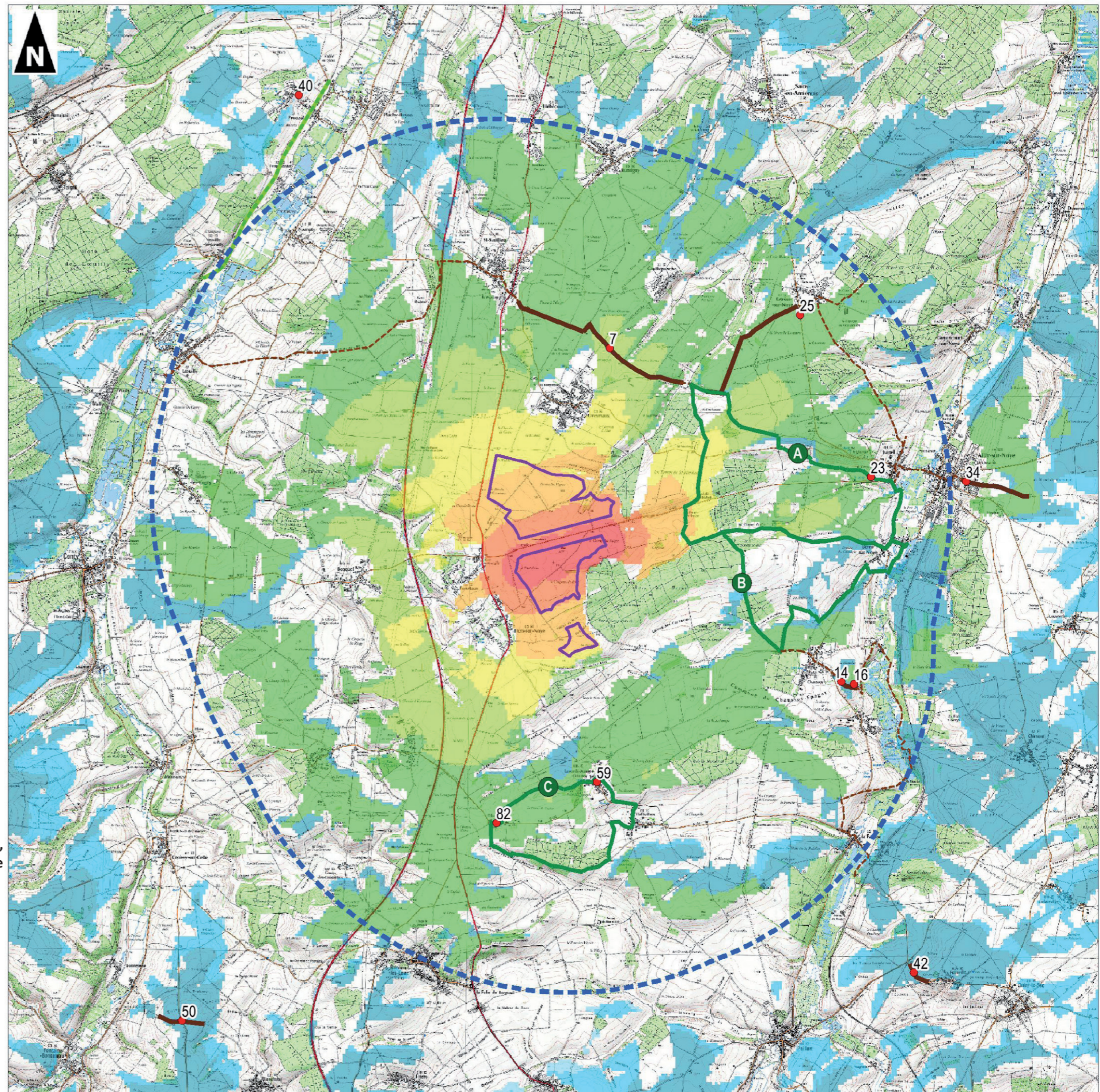
- Section de GR de sensibilité très faible
- Section de GR de sensibilité modérément sensible
- Section de coulée verte modérément sensible
- Boucle de randonnée modérément sensible
- A - Circuit de la ferme Saint-Nicolas et du bois de Berny
- B - Circuit de la vallée Grand-Mère
- C - Circuit des Longues Avoines

- Photomontage du thème

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20

Les sensibilités du tourisme concernent la randonnée pédestre, majoritairement dans l'espace de la moitié ouest de l'aire d'étude rapprochée des six kilomètres.



5.4.7. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

FORME(S) D'IMPLANTATION

■ Assurer la cohérence avec les parcs éoliens existants implantés le long de la RD1001 : en dimensions d'éoliennes et type de composition.

Néanmoins, la Zone d'Implantation Potentielle, bien que proche de la RD1001, ne longe pas directement l'infrastructure ; il s'agira donc de s'appuyer également sur d'autres lignes de forces dominantes du paysage (Bois du Domont, bois de Berny) pour composer le parc éolien.

PARTI(S) D'IMPLANTATION

Deux partis pris distincts sont envisagés. Il s'articulent chacun sur la direction d'éléments marqueurs du paysage. Il s'agit dans les deux cas de reprendre l'axe d'orientation d'éléments marqueurs du paysage par l'alignement des éoliennes du projet sur ces axes.

■ **Parti pris 1 prioritaire : suivre la direction du vallon du Bois du Domont orienté du Sud-Ouest au Nord-Est**

Le bois du Domont se structure du Sud-Ouest au Nord-Est. Il suit aussi l'orientation des parcs éoliens existants.

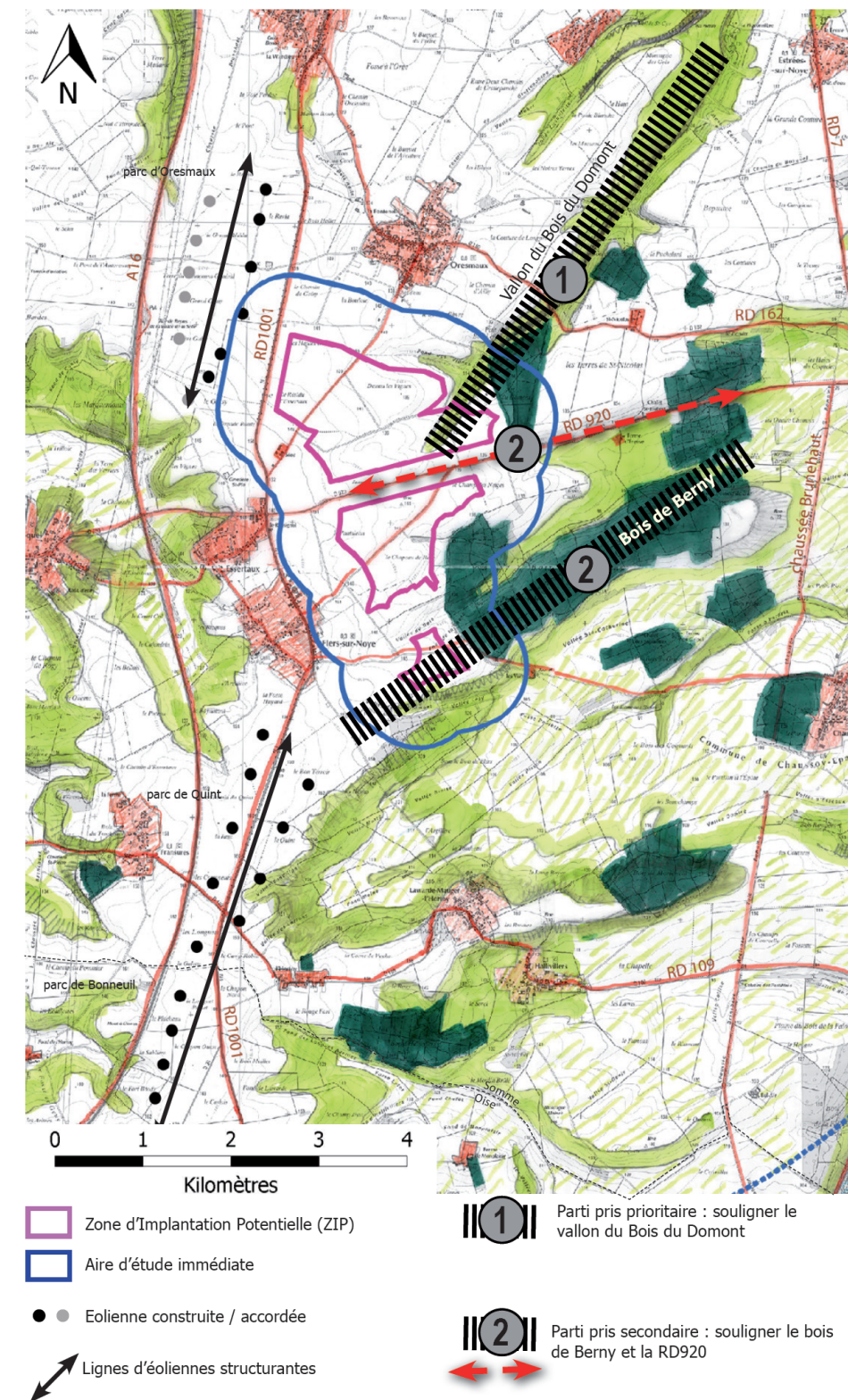
■ **Parti pris 2 : suivre la direction du bois de Berny**

Le bois de Berny, au sud, constitue un axe structurant local dont la direction est rappelée par RD920, soit approximativement une direction Ouest-Est.

Les deux directions évoquées sont des partis pris d'implantation possibles. La ligne Sud-Ouest à Nord-Est constituerait un parti pris plus en conformité avec le SRE de 2012 à partir de la vue en plan.

■ **Créer une composition géométrique et linéaire (Partis pris 1 ou 2)**

La forme linéaire des parcs éoliens proches est reproduite localement. Avec des lignes d'au moins trois éoliennes, la lisibilité des alignements prend le dessus sur la composition.



Principes d'implantation du projet

Chapitre 6. PRESENTATION DES VARIANTES ET DES RAISONS DU CHOIX DU PROJET

Lors de la démarche de conception du projet éolien du Camp Thibault, plusieurs scénarii ont été évalués et comparés, en fonction de critères environnementaux, paysagers, patrimoniaux, touristiques, mais aussi techniques et économiques.

Ces scénarii intègrent toutes les sensibilités locales mises en avant lors de l'état initial « global » et des différentes phases de concertation engagées sur le projet.

La Zone d'Implantation Potentielle dans laquelle s'inscrivent les variantes d'implantation répond prioritairement aux objectifs suivants :

- optimisation du potentiel énergétique (dépend de l'emplacement et de la puissance des éoliennes),
- respect d'une distance minimale de 500 m des habitations et des zones à vocation d'habitat,
- moindre impact acoustique.

Au regard de la « nature » de la Zone d'Implantation Potentielle et des contextes paysager et éolien sur le plan local, huit variantes ont ainsi été élaborées en suivant rigoureusement et précisément le principe du séquençage ERC (Evitement / Réduction / Compensation (au besoin le cas échéant)).

Cette phase d'analyse des variantes d'implantation permet d'aboutir, après un processus d'amélioration continue, à un projet final de moindre impact sur les plans : environnemental, paysager, patrimonial, touristique, mais aussi techniquement et économiquement réalisable.

6.1. RAPPEL DES ENJEUX « SIGNIFICATIFS » DE L'ÉTAT INITIAL

L'état initial a fait apparaître des sensibilités particulières au sein de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) pour ce projet. La prise en compte des données « significatives » a permis de concevoir les scénarios d'implantation détaillés tout au long de ce chapitre.

Rappel des « principales » conditions d'implantation :

- Une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) localisée au sein d'une **zone éligible** dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie,
- Des **conditions de vent favorables**,
- Une zone **recevant un soutien des élus locaux** pour participer à l'effort collectif de la transition écologique et énergétique,
- Une **acceptation locale favorable**.

Rappel des enjeux « significatifs » extraits de l'état initial :

MILIEUX HUMAIN ET TECHNIQUE

Risques naturels

Au droit de l'aire d'étude immédiate, l'**aléa** « Retrait-gonflement des argiles » est **faible** à **moyen**.

Au droit de l'aire d'étude immédiate, une **sensibilité** globalement **moyenne** face au risque « inondations par remontées de nappes » est constatée.

Urbanisme

Les **espaces réglementaires** où les éoliennes sont « interdites » : **500 m aux habitations et des zones à vocation d'habitat**.

Aviation civile

La Direction Générale de l'Aviation Civile fait état de l'existence d'un plafond aérien. Ce dernier est positionné à 304 m NGF. Ainsi les éoliennes en bout de pale ne devront pas dépasser ce plafond. **L'enjeu est fort**. Par ailleurs, **d'autres enjeux** sont qualifiés de **faibles** à **modérés** compte tenu de la proximité du futur projet avec les bases de Lœuilly et Jumel.

Infrastructures de transport – réseau routier

Compte tenu des **trafics** enregistrés, les enjeux liés au **réseau routier** sont qualifiés de **faibles** à **modérés**.

Le risque zéro n'existant pas, les enjeux liés au **transport de matières dangereuses** sont qualifiés de **faibles** à **modérés**.

Infrastructures et réseaux de télécommunication

Compte tenu de la présence de certains **réseaux de télécommunication** au niveau de l'aire d'étude immédiate, les **enjeux** sont qualifiés de **modérés**.